

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 23 JUN 2025**

Date de convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-101 incluse	25	07	08	32
De la délibération n°25-102 à 25-103 incluse	23	06	10	29
De la délibération n°25-104 à 25-107 incluse	25	07	08	32
Pour la délibération n°25-108	23	06	10	29
De la délibération n°25-109 à 25-124 incluse	25	07	08	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, MM. DUVÉRE, BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilynne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRE
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-096 Création d'un emploi de « référent vie associative et mobilité internationale » sous contrat de projet

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :

Par affichage, le

30 JUN 2025

30 JUN 2025

Fait à Louviers, le

27 JUN 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-096-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

N°25-096

CRÉATION D'UN EMPLOI DE « RÉFÉRENT VIE ASSOCIATIVE ET MOBILITÉ INTERNATIONALE » SOUS CONTRAT DE PROJET

RAPPORT

M. Jean-Louis BAUCHARD rapporte que la municipalité souhaite affirmer son engagement en faveur du secteur associatif de la ville, reconnu comme vecteur essentiel d'animation du territoire et de cohésion sociale. Parallèlement, elle souhaite renforcer l'égalité des chances des jeunes Lovériens dans l'accès à la mobilité internationale, outil d'émancipation et d'insertion professionnelle. Dans cette perspective, il est proposé de recruter d'un référent Vie associative et Mobilité internationale dont les missions s'inscrivent dans une logique de projet structurant mais innovant, nécessitant une phase d'expérimentation et d'évaluation.

Afin de ne pas engager durablement la collectivité, notamment en raison du caractère expérimental du poste et de la perspective des élections municipales de 2026, il est proposé de recourir à un contrat de projet, forme de recrutement spécifique introduite par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Pour mémoire, le Contrat de Projet est encadré par le décret n°2020-172 du 27 février 2020, qui permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels pour la durée d'un projet identifié. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, non renouvelable au-delà de ce terme.

Les conditions d'emploi de ces agents relèvent du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Cet agent contractuel serait rattaché à la direction Vie de la Cité et Protocole et ses missions seraient les suivantes :

Missions principales (volet Vie associative)

- Accueillir, orienter, informer et accompagner les associations.
- Assurer l'aide à la formalisation des projets et au montage de dossiers de subvention.
- Gérer les subventions (aide au montage des demandes et suivi et bilan financier).

- Organiser et suivre les événements associatifs majeurs (pilotage du Village des associations, forums thématiques).
- Participer au suivi administratif des associations (conventions, base de données, mises à jour, conventions, statuts, gouvernance, démarches).
- Contribuer à la mise en réseau des associations et à la création d'une dynamique collaborative lors de rencontres thématiques (petits-déjeuners, forums), favoriser la mutualisation des ressources (locaux, matériels, compétences), créer des synergies entre associations autour de projets communs.
- Organiser et animer des réunions d'information et des ateliers de formation pratiques (comptabilité, budget, gestion quotidienne...)

Missions spécifiques (en préfiguration du volet Mobilité internationale)

- Assurer une veille des programmes de mobilité internationale (et leurs financements associés)
- Accompagner les publics (jeunes, étudiants, agents municipaux) dans leurs projets de mobilité en lien avec des programmes de mobilité internationale (Erasmus+, OFAJ)
- Rechercher des financements européens et internationaux pour les projets locaux.

Le profil recherché pour ce contrat de projet relèvera d'un niveau Bac +2 et d'un niveau d'Anglais courant (B2).

L'intention est de pourvoir le poste à partir du 1^{er} octobre 2025 et pour 12 mois.

La mission sera évaluée sur les critères suivants :

- Nouvelles actions d'accompagnement des associations et d'animation du tissu local
- Actions menées pour promouvoir la mobilité internationale des jeunes
- Nombre de jeunes accompagnés dans leur projet de mobilité internationale.

Dans un souci de maîtrise de la masse salariale, il est précisé que l'équilibre budgétaire de cette création d'emploi sera assuré par le gel d'un poste vacant de catégorie C au sein du même service.

Par ailleurs, le comité social territorial, réuni le 12 juin 2025, a émis un avis favorable à la création de ce poste sous contrat de projet.

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment son article L.332-24 relatif aux contrats de projet,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux contractuels de la fonction publique,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 12 juin 2025,

Considérant la nécessité de soutenir le secteur associatif de la ville comme facteur-clé du lien social, du dynamisme du territoire, et, d'autre part, la volonté de renforcer l'égalité des chances des jeunes dans l'accès à la mobilité internationale.

DÉCIDE de créer un poste non-permanent de catégorie B, à temps complet, sous le statut de contrat de projet, pour assurer les missions d'animation et de soutien à la vie associative et à la mobilité internationale telles que décrites ci-dessus.

PRÉCISE que cet emploi est créé à compter du 1^{er} octobre 2025 pour une durée de 12 mois.

PRÉCISE que Monsieur le Maire est habilité à déterminer le montant de la rémunération du candidat retenu en fonction de la nature des fonctions concernées, de la qualification minimale exigée pour ces missions, de l'expérience professionnelle et de la qualification de l'agent.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD
